



Partage des biens et expertise judiciaire sur bien propre

Par **natou b 34**, le **09/07/2008** à **20:45**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce depuis octobre 2007. C'est très difficile mais c'était vital pour moi...

Mon ex avait quitté le domicile conjugal en juin 2007.

J'ai dû quitter ce domicile en octobre 2007 face aux harcèlements subis par mon ex. et j'assume un loyer mais pas lui (logé par son ex maîtresse)

Le juge n'a pas précisé qui avait l'attribution du domicile familial mais demandé à mon ex de rembourser les prêts. (ce qu'il n'a pas fait)

Donc les prêts ne sont plus payés et la maison de famille est à l'abandon.

Pire encore, mon ex a détérioré celle-ci et détruit les volets roulants, portail d'entrée, peint mon nom sur la porte du garage, écrit sur les murs intérieurs....

Aussi le terrain sur lequel est la maison est à son seul nom bien que nous l'avions payé ensemble (Bref je n'avais que 22 ans et j'étais bien naïve! mais pas lui!) ensuite nous avons fait plusieurs prêts pour la construction et après nous nous sommes mariés. (il y a eu des prêts avant et après mariage mais faibles montants car toute la main d'œuvre a été faite par nous et famille)

En fait tout a été fait à l'envers (puisque nous avons eu 2 enfants avant tout ça!)

Des mandats de ventes ont été signés avant notre séparation car on voulait déménager pour d'autres raisons.

La maison ne peut être visitée dans cet état et j'ai peur d'y aller pour nettoyer.

J'ai dû demander une hypothèque pour m'assurer que la récompense me sera versée. (Mon notaire me l'a conseillé)

Cependant, prochainement l'expertise aura lieu et dans vu l'état de la maison j'ai bien peur d'une sous-évaluation!!

Les plaintes que j'avais déposées durant tout l'été 2007 n'ont pas abouti les gendarmes me

disent "c'est chez lui, il peut dégrader son bien!)

Comment m'en sortir face à ce préjudice et faire en sorte de "remettre" en état la maison pour que les visites?

Plusieurs agences appellent régulièrement et je suis impuissante..

Merci de me donner des conseils sur la procédure à suivre.....